



**Commune de Bar-sur-Aube**  
**Avis d'ouverture d'enquête publique**

Par arrêté N°2023-26 du 31 janvier 2023, le maire de Bar-sur-Aube a prescrit l'ouverture de l'enquête publique concernant le projet de création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine et l'instauration de périmètres délimités des abords.

Ces dossiers seront soumis à une enquête publique durant 34 jours consécutifs du 27 février 2023 au 1<sup>er</sup> avril 2023 inclus.

M. Claude MARTIN assumera les fonctions de commissaire- enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

Les dossiers seront tenus à disposition du public au Service Urbanisme de la ville de Bar-sur-Aube aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13h30 à 17h30 ainsi que sur le site internet de la ville : [https : www.barsuraube.fr/node/145](https://www.barsuraube.fr/node/145) afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de Bar-sur Aube, lequel les annexera au registre.

Une permanence sera assurée par le commissaire-enquêteur à la mairie – salle Gernshseim, afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public :

le lundi 6 mars 2023 de 9 h à 12 h,

le mercredi 22 mars 2023 de 14 h 30 à 18 h00,

le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 de 9 h à 12 h

A l'issue de l'enquête, les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultées à la mairie.